AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0264
FR0011471135-FS0117

18 février 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 février 2014, la société anonyme Ardian France[1] (20 place Vendôme, 75001 Paris), agissant pour le compte du FCPR Axa Venture Fund IV dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 février 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ERYTECH PHARMA et ne plus détenir, pour le compte dudit fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ERYTECH PHARMA sur le marché.

[1] Anciennement dénommée AXA Investment Managers Private Equity Europe.